

ÉCOLE	<input checked="" type="checkbox"/> maternelle	STENDHAL
	<input type="checkbox"/> élémentaire	
	<input type="checkbox"/> primaire	
COMMUNE	VOREPPE	

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

CONSEIL D'ÉCOLE**PROCÈS-VERBAL****RÉUNION DU 12 Novembre 2018**

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeur de l'école - Président : Mme Chatel	oui		
Maîtres de l'école			
Mme Sciberras	oui		
Mr Hermant	oui		
Mme Chica, TR		oui	
Représentant du R.A.S.E.D. :			
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
Mme Parré	oui		
Mme Vanaker	oui		
Mme Mathais	oui		
Inspecteur de l'Éducation Nationale : Helay Girard		oui	
Maire de la Commune ou son représentant : Mr Gussy, second adjoint	oui		
Conseiller Municipal :	oui		
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : Mr Huet	oui		
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée : Mme Mancini, responsable du service de cantine		oui	
Représentants des parents d'élèves suppléants			REPLAÇANT
Mme Kurzawa	oui		
Mme Roger		oui	
Mme Cochet	oui		

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
1	<u>Organisation générale de l'école</u>	
1-1	<p>Taux de participation aux élections de parents d'élèves (69,57 %). 11 bulletins nuls (un ou plusieurs noms soulignés sur le bulletin)</p> <p>Pensez à communiquer avec les déléguées qui vous représentent en conseil d'école.</p>	
1.2	<p>Adoption du règlement intérieur.</p> <p>Les parents d'élèves sont priés d'éteindre leurs téléphones portables dans l'enceinte de l'école.</p>	
1.3	<p>Dispositif d'APC (15h45-16h30-45) : présentation des activités proposées par chacun des enseignants. Le contenu des APC est proposé aux familles concernées qui acceptent ou pas que leur(s) enfant(s) soi(en)t accueilli(s) (aide liée à une ou plusieurs difficultés ponctuelles ou ancrées, en motricité fine, mathématiques, langage écrit et oral, domaine relationnel)</p>	
1.4	<p>Exercices d'évacuation incendie et de confinement (PPMS) effectués en septembre. Nous en ferons encore, au moins 4.</p>	
2	<u>Vie de l'école</u>	
2.1	<p>Organisation du temps scolaire : nous rappelons aux familles qu'elles doivent contacter la mairie pour toute question relative à la cantine et Monsieur Simonnet pour tout ce qui concerne le périscolaire (MJC).</p>	
2.1.1	<p>Les parents doivent impérativement inscrire leur(s) enfant(s) auprès de la MJC afin qu'il soi(en)t accueilli(s) en périscolaire après 15h45. En cas de non-inscription, la MJC n'est pas tenue d'accueillir l'enfant</p>	
	<p>Concernant la cantine, la mairie étudie les propositions de 4 prestataires qui s'engageront dès janvier sur un nouveau cahier des charges élaboré avec une diététicienne et une fédération de parents d'élèves (4 composantes par menu dont 1 bio, éviter les emballages plastique pour les contenants au profit de matières biodégradables ou compostables). Les groupes Debelle et Stendhal permettent d'établir un diagnostic concernant le gaspillage alimentaire : c'est dans ce cadre, notamment, qu'il sera proposé du fromage de meilleure qualité à la coupe ou de dégustation (quelques fois par an sous forme d'animations) plutôt que des portions individuelles (chaque jour) peu appréciées des enfants (beaucoup de gaspillage).</p> <p>Les parents délégués seront conviés à participer à des commissions menus en cours d'année (la prochaine aura lieu en janvier 2019).</p> <p>Précisions : si l'enseignant de votre enfant est gréviste, la cantine annule automatiquement les repas pour toute la classe. Vous devez contacter la mairie afin qu'elle puisse commander les repas à maintenir dès que l'enseignant vous transmet l'information. La mairie a des délais à respecter concernant les commandes de repas.</p>	
	<p>Projets et sorties. Sou des écoles :</p>	
2.2	<p>Sorties à la ludothèque (3) et en médiathèque (2 ou 3) pour chacune des classes, au gymnase et à la piscine en GS. Chaque classe bénéficiera également d'une animation autour "des émotions" à l'Espace Rosa Park (PS le 25/01 ; MS le 8/02 ; GS le 18/01).</p> <p>Poursuite du projet théâtre engagé l'an dernier, en lien avec le projet d'école : 15 séances par classe encadrées par Elodie David, chorégraphe et 1 représentation en soirée en juin à l'Arrosoir. Coût du projet théâtre : 2460 euros dont 1978 euros financés par la mairie et 482 euros par le Sou des écoles. Nous remercions la Mairie et le Sou (donc vous parents pour votre implication auprès du Sou : cotisations et participation aux événements).</p> <p>Nous souhaitons également emmener nos classes voir une représentation théâtrale dans un "vrai théâtre" et/ou en sortie à la ferme à la journée.</p> <p>Prochains événements proposés par le Sou : 20 janvier : Super loto à l'Arrosoir ; 12 avril : Boum de printemps ; 14 juin : Kermesse de l'école</p>	
	<p><u>Travaux et équipements</u></p>	
3	<p>Isolation ou aménagement concernant la température élevée dans les locaux (« ensoleillement ») :</p>	
3.1	<p>La Mairie propose d'installer des volets roulants, occultants dans la salle de motricité, la classe et le dortoir de PS (15 000 euros). L'isolation du toit terrasse coûterait 60 000 euros.</p>	
3.2	<p>Concernant le réaménagement de l'espace bac à sable : mettre à niveau et réaliser un mur de soutènement représenteraient un coût trop élevé. Nous rencontrerons à nouveau Monsieur Gussy et un technicien compétent afin d'envisager la réhabilitation d'un bac à sable couvert.</p>	
3.3	<p>Equipement sportif : Acceptation d'un co-financement (tapis de sol et autre matériel de sport) : réunion avec Monsieur Simonnet en janvier.</p>	
	<p>PROCHAIN CE le 4 février 2019.</p> <p>Procès-verbal établi le 12 novembre 2018</p> <p>Sylvie Chatel, Directrice</p> <p>Madame Parré, Secrétaire de séance</p>	